



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**PV(2001) 1544 final**

Bruxelles, le 21 novembre 2001

DOCUMENT INTERNE

**PROCÈS-VERBAL**

**de la mille cinq-cent-quarante-quatrième réunion de la Commission**

**tenue à Strasbourg**

**(Bâtiment Winston Churchill)**

**le mardi 13 novembre 2001**

**(après-midi)**

—

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1545ème réunion tenue à Bruxelles, le 21 novembre 2001.

Il comprend 23 pages.

Romano PRODI

Président

David O'SULLIVAN

Secrétaire Général

## TABLE DES MATIÈRES

### Liste des participants

6-7

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2001) 1544/3 ; SEC(2001) 1770/2) .....	8
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1544) .....	8
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1543 <sup>ème</sup> RÉUNION DE LA COMMISSION (7 NOVEMBRE 2001) (PV(2001) 1543 ; PV(2001) 1543, 2 <sup>ÈME</sup> PARTIE ET /2) .....	8
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN .....	8
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2001) 1230 ; SI(2001) 1198 ET /2 ; SI(2001) 1238) .....	10
6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ÉTAT ET INFRACTIONS (SEC(2001) 1795/2 ; SEC(2001) 1793 ; SEC(2001) 1816 ; SEC(2001) 1817) .....	11
6.1. AIDES D'ÉTAT - 457 <sup>ÈME</sup> RÉUNION BIMENSUELLE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1795/2).....	11
6.2. INFRACTIONS (SEC(2001) 1793 ; SEC(2001) 1816 ; SEC(2001) 1817).....	11
6.2.1. CAS URGENTS OU REPORTÉS (SEC(2001) 1793 ; SEC(2001) 1816).....	11

6.2.2. DOSSIERS REPORTÉS POUR INDISPONIBILITÉ DU TEXTE – RÉGULARISATION – RAPPORT B2/2001 (SEC(2001) 1817).....	12
7. PROCÉDURES ÉCRITES, HABILITATIONS ET DÉLÉGATIONS.....	12
7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2001) 1771 À /5).....	12
7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2001) 1773).....	12
7.3. PROCÉDURES D’HABILITATION APPROUVÉES (SEC(2001) 1774 À /5 ; SEC(2001) 1775 À /3).....	12
8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2001) 1776/2).....	13
8.1. RELEVÉ DES DÉCISIONS RELATIVES AUX EMPLOIS D’ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE ET AUX ORGANIGRAMMES PRISES PAR DÉLÉGATION PAR M. KINNOCK AU NOM DE LA COMMISSION (PERS(2001) 302).....	13
8.2. SG.E – POURVOI DU POSTE A2 DE DIRECTEUR.....	13
8.3. DEUX CAS D’APPLICATION DE L’ARTICLE 50 DU STATUT – DEUXIÈME PHASE.....	14
8.4. SG – PUBLICATION DE L’EMPLOI A1 DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT.....	14
8.5. JRC - DÉMISSION D’UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2.....	15
8.6. JRC – OCTROI D’UN INTERIM DE GRADE A2.....	15

8.7. PROLONGATION D'UN CONGÉ DE CONVENANCE PERSONNELLE D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2.....	15
9. SOUS-TRAITANCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE DE MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES (SEC(2001) 1728 À /7) .....	16
10. LA GESTION DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES PAR RESEAUX D'AGENCES NATIONALES (COM(2001) 648 A /3 ; SEC(2001) 1728 A /5).....	16
11. UNE APPROCHE COOPERATIVE POUR L'AVENIR DU TOURISME EUROPEEN (COM(2001) 665 A /4) .....	16
12. SUITES DU CONSEIL EUROPEEN DU 21 SEPTEMBRE : SITUATION DU SECTEUR DU TOURISME EUROPEEN (COM(2001) 668 A /3).....	17
13. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPEEN (SUITE DU POINT 4) .....	17
13.1. RAPPORT MAIJ-WEGGEN - ACCÈS AUX DOCUMENTS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION.....	17
13.2. RAPPORT KATIFORIS - STRUCTURES ET ACCISES APPLICABLES AUX TABACS MANUFACTURÉS (COM(2001) 133 - 01/0063 (CNS)) .....	17
14. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SUITE DU POINT 8) (SEC(2001) 1776/2).....	18
15. PROPOSITION DE MODIFICATION DES DECISIONS DU CONSEIL SUR LES PARTENARIATS D'ADHESION AVEC LES PAYS CANDIDATS (COM(2001) 651 À 662 ; SEC(2001) 1794 ET /2) .....	19

16. RAPPORTS REGULIERS SUR LES PROGRES ACCOMPLIS PAR LES PAYS CANDIDATS SUR LA VOIE DE L'ADHESION (SEC(2001) [1744 A 1754] ET /2 ; SEC(2001) 1755 ; SEC(2001) 1756 ET /2 ;SEC(2001) 1746 A /3 ; SEC(2001) 1794) .....	19
17. COMMUNICATION SUR LE DOCUMENT DE STRATEGIE POUR L'ELARGISSEMENT (COM(2001) 700 A /3).....	19
18. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS .....	22
19. DIVERS.....	23
19.1. DISCOURS PRONONCE PAR M. LE PRESIDENT LE 12 NOVEMBRE 2001 A BRUGES .....	23
19.2. ETAT D'ALERTE PREVENTIVE A L'EGARD D'URGENCES EVENTUELLES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE (SEC(2001) 1830).....	23

**Séance unique : mardi 13 novembre 2001 (après-midi)**

La séance est ouverte à 13h30 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-Président
Mme de PALACIO	Vice-Présidente
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etaient excusés :

M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. PATTEN	Membre
M. LAMY	Membre

**Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission**

M. CARDANI	Chef de cabinet adjoint de M. MONTI
M. POWER	Membre du cabinet de M. PATTEN
Mme GARZON	Membre du cabinet de M. LAMY

**Assistent également à la séance**

M. PETITE	Directeur général du Service juridique
M. MANSERVISI	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT
M. ABOU	Membre du cabinet de M. le PRÉSIDENT
M. FAULL	Porte-Parole de la Commission
M. VERON	Porte-Parole
M. FILORI	Porte-Parole assistant
M. SCHINAS	Chef de cabinet adjoint de Mme de PALACIO
M. CANGA FANO	Membre du cabinet de Mme de PALACIO
M. ITALIANER	Chef de cabinet de M. VERHEUGEN
M. TEMPEL	Chef de cabinet adjoint M. VERHEUGEN
M. LANDABURU	Directeur général DG ELARG
M. RUETE	Directeur DG ELARG.D

Le secrétariat était assuré par M. D. O'SULLIVAN, Secrétaire général, assisté de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

**1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION**

**(OJ(2001) 1544/3 ; SEC(2001) 1770/2)**

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

**2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET**

**(SEC(2001) 1544)**

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 12 novembre 2001.

**3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1543<sup>EME</sup> RÉUNION DE LA COMMISSION (7 NOVEMBRE 2001)**

**(PV(2001) 1543 ; PV(2001) 1543, 2<sup>EME</sup> PARTIE ET /2)**

La Commission approuve les projets de procès-verbaux de sa 1543<sup>ème</sup> réunion.

**4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN**

***DÉROULEMENT DE LA RÉUNION DU GAP DU 9 NOVEMBRE 2001  
(SP(2001) 3731)***

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du Groupe des affaires



parlementaires du 9 novembre 2001 (cf. SP(2001) 3731).

Elle examine plus particulièrement les points spécifiques et les précisions ci-après:

**a) Relations interinstitutionnelles** (point 1 du compte rendu du GAP)

**Procédure de codécision (article 251 du traité CE)**

- Temps de travail des travailleurs mobiles , 99/0319 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2001) 3725 en vue de la réunion du comité de conciliation devant se tenir le 22 novembre. Elle note que les contacts bilatéraux nécessaires avec le Service juridique seront pris en ce qui concerne la formulation du texte à proposer pour les dérogations (amendement 15).

**b) Suites données aux avis et résolutions du Parlement européen** (point 5 du compte rendu du GAP)

La Commission adopte et décide de transmettre au Parlement européen les réponses aux résolutions d'initiative adoptées par le Parlement européen pour lesquelles la Commission s'est engagée à donner une réponse (doc. SP(2001) 3643).

**c) Divers** (point 8 du compte rendu du GAP)

- Présence des membres de la Commission à l'heure des questions en 2002

La Commission adopte la nouvelle liste telle que figurant en annexe IV du rapport du GAP et charge le Secrétariat général de l'adresser au Parlement européen.

**5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS**

**(SI(2001) 1230 ; SI(2001) 1198 ET /2 ; SI(2001) 1238)**

***RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU GROUPE POUR LES AFFAIRES DU  
CONSEIL (GAC) DU 9 NOVEMBRE 2001***

***(SI(2001) 1238)***

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du Groupe pour les Affaires du Conseil (GAC) du vendredi 9 novembre 2001 (cf. SI(2001) 1238).

Elle examine plus particulièrement les points ci-après :

**a) Réforme de la commission – Cessation définitive de fonctions de fonctionnaires de la commission**

**(SI(2001) 1230)**

Ayant pris acte du consensus dégagé lors du COREPER du 9 novembre 2001 sur le compromis élaboré par la Présidence, la Commission décide d'élargir l'habilitation accordée à M. KINNOCK le 27 juin dernier, ainsi que de l'habiliter, en accord avec M. le PRESIDENT, à finaliser la proposition modifiée afin de permettre une adoption rapide du règlement en objet.

Elle note que l'extension éventuelle du dispositif à d'autres institutions fera l'objet de propositions ultérieures.

**b) Proposition de directive établissant des normes élevées de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, le stockage, la transformation et la distribution du sang humain et des composants sanguins**

**(SI(2001) 1198/2)**

La Commission habilite M. BYRNE à modifier la proposition en objet sur base du compromis ayant recueilli l'accord d'une majorité qualifiée des Etats membres lors de la réunion du COREPER de ce 9 novembre 2001, tel qu'exposé dans le document SI(2001) 1198/2.

**6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE :  
AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS  
(SEC(2001) 1795/2 ; SEC(2001) 1793 ; SEC(2001) 1816 ; SEC(2001) 1817)**

**6.1. AIDES D'ÉTAT - 457ÈME RÉUNION BIMENSUELLE DES CHEFS DE  
CABINET  
(SEC(2001) 1795/2)**

La Commission adopte les décisions reprises au document SEC(2001) 1795/2 compte tenu de la précision suivante :

**Encadrement multisectoriel des aides à finalité régionale en faveur de  
grands projets d'investissement**

**Encadrement des aides à l'industrie des fibres synthétiques**

**Encadrement communautaire des aides d'Etat dans le secteur automobile  
(C(2001)3469 à /4)**

Décision : adopter la prolongation des trois encadrements et proposer des mesures utiles aux Etats membres, selon les termes de la lettre jointe au document C(2001)3469/4, et habiliter M. MONTI à adopter une décision d'ouvrir la procédure de l'article 88, paragraphe 2, du traité CE à l'égard des Etats membres qui ne répondraient pas à la lettre de la Commission ou n'accepteraient pas la proposition de mesures utiles, sur base de la lettre jointe au document C(2001) 3469/3.

**6.2. INFRACTIONS  
(SEC(2001) 1793 ; SEC(2001) 1816 ; SEC(2001) 1817)**

**6.2.1. CAS URGENTS OU REPORTÉS  
(SEC(2001) 1793 ; SEC(2001) 1816)**

La Commission adopte les décisions reprises aux documents SEC(2001) 1793 et SEC(2001) 1816.

6.2.2. DOSSIERS REPORTÉS POUR INDISPONIBILITÉ DU TEXTE –  
RÉGULARISATION – RAPPORT B2/2001  
(SEC(2001) 1817)

La Commission adopte les décisions reprises au document  
SEC(2001) 1817.

## **7. PROCÉDURES ÉCRITES, HABILITATIONS ET DÉLÉGATIONS**

### **7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES**

*(SEC(2001) 1771 À /5)*

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 5 au 9 novembre 2001.

### **7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES**

*(SEC(2001) 1773)*

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, engagées pendant la période du 5 au 9 novembre 2001.

### **7.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES**

*(SEC(2001) 1774 À /5 ; SEC(2001) 1775 À /3)*

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 5 au 9 novembre 2001.

## **8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES**

**(SEC(2001) 1776/2)**

### **QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

**(PERS(2001) 303/2)**

#### **8.1. RELEVÉ DES DÉCISIONS RELATIVES AUX EMPLOIS D'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE ET AUX ORGANIGRAMMES PRISES PAR DÉLÉGATION PAR M. KINNOCK AU NOM DE LA COMMISSION**

**(PERS(2001) 302)**

La Commission prend acte des décisions prises par M. KINNOCK pendant la période du 1er au 31 octobre 2001.

#### **8.2. S.G.E – POURVOI DU POSTE A2 DE DIRECTEUR**

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur, au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par Enrico GRILLO PASQUARELLI, Alberto HASSON, Eric HAYES, Giuseppe MASSANGIOLI, Daniela NAPOLI, Una O'DWYER, Joao PACHECO, Andrea PIERUCCI, James SPENCE et Jacques VONTHRON (PERS(2001) 243, /2 et /4).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 14 septembre et 10 octobre 2001 (PERS(2001) 243/3 et /5).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et Mme de PALACIO, décide de nommer M. MASSANGIOLI au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision sera fixée ultérieurement.

### **8.3. DEUX CAS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT – DEUXIÈME PHASE**

#### Secrétariat général

La Commission poursuit les délibérations engagées sur ce point lors de sa réunion du 2 octobre 2001 (PV(2001) 1538).

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT, adopte la décision reprise au document PERS(2001) 304, d'appliquer la deuxième phase de la procédure prévue à l'article 50 du Statut à Mme Maria-Pia FILIPPONE, fonctionnaire de grade A1 et Secrétaire général adjoint.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er février 2002.

#### Service juridique

La Commission poursuit les délibérations engagées sur ce point lors de sa réunion du 17 octobre 2001 (PV(2001) 1540).

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT, adopte la décision reprise au document PERS(2001) 305, d'appliquer la deuxième phase de la procédure prévue à l'article 50 du Statut à Mme Karin OLDFELT HJERTONSSON, fonctionnaire de grade A2 et Conseiller juridique principal au Service juridique.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er décembre 2001.

### **8.4. SG – PUBLICATION DE L'EMPLOI A1 DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT**

Sur proposition de M. KINNOCK et en accord avec M. le PRÉSIDENT, la Commission approuve l'avis de vacance pour l'emploi de Secrétaire général adjoint, tel que repris au document PERS(2001) 306.

Elle charge la DG ADMIN de procéder à sa publication immédiatement.

**8.5. JRC - DÉMISSION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2**

Sur proposition de M. KINNOCK, et en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. BUSQUIN, et conformément à l'article 48 du Statut, la Commission accepte la démission présentée par Mme Lena TORELL, fonctionnaire de grade A2 et Directeur au Centre commun de recherche, en congé de convenance personnelle depuis le 1er août 2001.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 16 novembre 2001.

**8.6. JRC - OCTROI D'UN INTERIM DE GRADE A2**

Sur proposition de M. KINNOCK, et en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. BUSQUIN, la Commission décide d'octroyer, conformément à l'article 7 du Statut, le bénéfice de l'intérim de la fonction de Directeur à la Direction B du Centre commun de recherche à M. Bruno DE BERNARDI, fonctionnaire de grade A3 et Chef de l'unité JRC.B.1, ayant assuré l'intérim de cette fonction depuis le 1er janvier 2001 et jusqu'à la prise de fonctions du nouveau Directeur, sans pour autant dépasser une période de douze mois.

**8.7. PROLONGATION D'UN CONGÉ DE CONVENANCE PERSONNELLE D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2**

Sur proposition de M. KINNOCK, et en accord avec M. le PRÉSIDENT et Mme SCHREYER, la Commission décide d'accorder une prolongation du congé de convenance personnelle à Mme Margareta PETTERSSON, fonctionnaire de grade A2 à la DG "Contrôle financier" pour une durée d'un an à partir du 1er février 2002.

Cette décision prend effet immédiatement.

**9. SOUS-TRAITANCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE DE MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES**

**(SEC(2001) 1728 À /7)**

La Commission :

- approuve le vade-mecum sur la sous-traitance de l'assistance technique et administrative à des entités de droit privé en vue de la mise en œuvre de programmes, tel que figurant au document SEC(2001) 1728/7 ;
- donne instruction à ses services d'utiliser le contrat-type correspondant repris au document SEC(2001) 1728/7 dans le cadre de la stratégie d'externalisation décrite dans le document en objet.

**10. LA GESTION DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES PAR RESEAUX D'AGENCES NATIONALES**

**(COM(2001) 648 A /3 ; SEC(2001) 1728 A /5)**

La Commission approuve la communication reprise au document COM(2001) 648/3 et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil et à la Cour des Comptes.

**11. UNE APPROCHE COOPERATIVE POUR L'AVENIR DU TOURISME EUROPEEN**

**(COM(2001) 665 A /4)**

La Commission approuve la communication figurant au document COM(2001) 665/4 et décide de la transmettre au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions.



**12. SUITES DU CONSEIL EUROPEEN DU 21 SEPTEMBRE : SITUATION DU  
SECTEUR DU TOURISME EUROPEEN  
(COM(2001) 668 A /3)**

La Commission approuve le rapport figurant au document COM(2001) 668 et /3 et décide de le transmettre au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions.

**13. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPEEN (SUITE DU POINT 4)**

***13.1. RAPPORT MAIJ-WEGGEN - ACCES AUX DOCUMENTS DU  
PARLEMENT EUROPEEN, DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION***

Mme de PALACIO informe la Commission sur la teneur des échanges de vues intervenus entre les services de la Commission et ceux du Parlement en vue de la mise en œuvre du règlement du Parlement et du Conseil sur l'accès aux documents.

M. BARNIER rappelle la teneur de l'intervention qu'il a faite en séance plénière sur ce sujet, le 12 novembre 2001, et annonce qu'il en diffusera le texte intégral aux Membres du Collège.

La Commission note qu'elle sera saisie d'une note d'analyse du Service juridique en vue de sa réunion du 21 novembre 2001.

***13.2. RAPPORT KATIFORIS - STRUCTURES ET ACCISES APPLICABLES  
AUX TABACS MANUFACTURES  
(COM(2001) 133 - 01/0063 (CNS))***

M. BOLKESTEIN rappelle qu'un accord politique unanime a été dégagé lors du Conseil ECOFIN du 6 novembre dernier sur la base de la proposition de la Commission. Compte tenu du fait que le Parlement européen pourrait se prononcer pour le rejet de la proposition de la Commission, il diffuse un argumentaire à l'attention des Membres de la Commission en vue des contacts

politiques qu'ils seraient amenés à prendre avec des Membres du Parlement européen.

**14. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SUITE  
DU POINT 8)**

**(SEC(2001) 1776/2)**

***DIVERS – INSTITUT POUR LES RELATIONS EUROPE / AMERIQUE  
LATINE (IRELA) – RECOUVREMENT EN COURS***

***(SEC(2001) 1761)***

Mme SCHREYER informe la Commission sur son intention de poursuivre la procédure de recouvrement de créances auprès de cet institut, conformément aux dispositions du règlement financier.

La Commission, par ailleurs, prend acte des autres informations reprises au document SEC(2001) 1761.

**15. PROPOSITION DE MODIFICATION DES DECISIONS DU CONSEIL SUR  
LES PARTENARIATS D'ADHESION AVEC LES PAYS CANDIDATS  
(COM(2001) 651 À 662 ; SEC(2001) 1794 ET /2)**

**16. RAPPORTS REGULIERS SUR LES PROGRES ACCOMPLIS PAR LES  
PAYS CANDIDATS SUR LA VOIE DE L'ADHESION  
(SEC(2001) [1744 A 1754] ET /2 ; SEC(2001) 1755 ; SEC(2001) 1756 ET  
/2 ; SEC(2001) 1746 A /3 ; SEC(2001) 1794)**

**17. COMMUNICATION SUR LE DOCUMENT DE STRATEGIE POUR  
L'ELARGISSEMENT  
(COM(2001) 700 A /3)**

M. le PRÉSIDENT introduit le débat sur les progrès accomplis par les pays candidats sur la voie de l'adhésion.

Il prend acte des modifications techniques apportées aux différents documents suite aux réunions des Chefs de cabinet, et souligne la grande qualité de ces documents, qui témoigne de la connaissance approfondie, acquise par les services compétents, du contexte politique, de la situation économique et de l'état d'avancement des réformes dans chacun des pays candidats.

Il adresse à cet égard, au nom de toute la Commission, ses félicitations et remerciements à M. VERHEUGEN, à son cabinet, à la DG « Elargissement », à la DG « Affaires économiques et financières » et au Service juridique ainsi qu'à l'ensemble des services qui ont contribué à l'élaboration de ces textes.

Il propose au Collège de se concentrer sur la présentation politique de ce dossier et sur le message que la Commission entend adresser aux autres institutions et aux pays candidats.

Sur le fond, il note que les rapports par pays et le document d'ensemble font état de façon équilibrée, à la fois des progrès remarquables réalisés par les différents pays sur la voie de l'adhésion, et des difficultés qui restent à surmonter. En ce qui

concerne les critères dits « de Copenhague », douze pays remplissent les critères politiques, dix pays remplissent le critère économique ou pourront le faire bientôt et la plupart ont réalisé de grands progrès dans l'adoption de l'acquis communautaire.

Il relève quelques zones d'ombre : malgré un taux de croissance économique supérieur à celui de l'Union, la situation économique générale dans ces pays révèle la persistance de déséquilibres préoccupants (inflation, finances publiques, chômage, commerce extérieur) ; la capacité administrative et judiciaire des pays candidats et, plus particulièrement, la capacité de gérer les fonds communautaires ainsi que la lutte contre la corruption doivent être substantiellement renforcées.

En ce qui concerne l'impact financier de l'élargissement, M. le PRÉSIDENT propose de confirmer publiquement que les perspectives financières adoptées lors du Conseil européen de Berlin permettent de faire face à l'adhésion d'un nombre de pays pouvant aller jusqu'à 10.

Il conclut en rappelant la nécessité de poursuivre les négociations sur la base de l'acquis actuel sans essayer de préjuger les modifications de l'acquis notamment dans les domaines de l'agriculture, des fonds structurels et du budget.

M. VERHEUGEN partage cette approche et rappelle les principes essentiels qui doivent continuer à guider la conduite des négociations :

- poursuite et clôture de la négociation sur la base de l'acquis existant ;
- respect des différentes étapes fixées dans la « feuille de route » proposée par la Commission en 2000 ;
- pas de préjugé politique sur la composition ou la taille d'un premier groupe de nouveaux Etats membres, la décision devant être prise le moment venu sur la seule base de leur aptitude à remplir les conditions fixées par les critères dits « de Copenhague » ;
- importance du renforcement de la capacité administrative et judiciaire des pays candidats, avec le soutien d'un plan d'action proposé par la Commission, sans

que cela puisse être considéré comme un critère supplémentaire susceptible d'être imposé aux pays candidats.

Il confirme la validité du calendrier retenu jusqu'ici : fin des négociations à la fin 2002, ratification dans les pays candidats et les Etats membres par la suite, et adhésion des pays qui remplissent les critères en 2004, ce qui leur permettrait de participer aux élections du Parlement européen à la fin du premier semestre 2004.

Il précise que pour les pays qui ne rempliront pas les critères pour une adhésion en 2004, il conviendra de leur offrir une « feuille de route » modifiée, voire de renforcer la stratégie de pré-adhésion.

En ce qui concerne le « financement de l'adhésion », il confirme la nécessité de s'en tenir aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2000, et souligne la possibilité de couvrir l'adhésion d'un nombre de pays « pouvant aller jusqu'à 10 » dans le cadre des perspectives financières adoptées par le Conseil européen de Berlin.

La Commission procède à un débat approfondi sur les différents aspects des orientations proposées par M. le PRÉSIDENT et M. VERHEUGEN, qui permet de mettre en lumière les préoccupations concernant :

- l'état de l'opinion publique dans les Etats membres et les pays candidats ;
- les signaux à envoyer dès maintenant aux pays candidats sur les efforts particuliers qu'ils doivent effectuer dans certains domaines ou secteurs d'activité particuliers ;
- le caractère extrêmement « serré » du calendrier à suivre si l'on souhaite respecter strictement la « feuille de route » ;
- la nécessité d'engager, voire de continuer, la réflexion, en cadre interne et en dehors du processus de négociation, aussi bien sur les réformes des politiques communes que sur l'adaptation du fonctionnement de l'Institution que l'élargissement rendra nécessaires le moment venu.

A l'issue de cet échange de vues, la Commission :

- approuve les propositions de décision du Conseil sur les partenariats d'adhésion avec les pays candidats, figurant aux documents COM(2001) 651 à COM(2001) 662 et SEC(2001) 1794/2, et décide de les transmettre au Conseil et, pour information, au Parlement européen ;
- prend acte du contenu des rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays candidats sur la voie de l'adhésion, diffusés sous les cotes SEC(2001) 1744 et /2, 1745 et /2, 1746 à /3, 1747 et /2, 1748 et /2, 1749 et /2, 1750 et /2, 1751 et /2, 1752 et /2, 1753 et /2, 1754 et /2, 1755, 1756 et /2, et note que ces rapports seront transmis au Parlement européen et au Conseil ;
- approuve le texte du document de stratégie ainsi que des conclusions des rapports réguliers qui y sont annexés, tels que figurant aux documents COM(2001) 700/2 et /3 et décide de les transmettre au Conseil et au Parlement européen.

## **18. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS**

### **POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE**

#### ***CONFERENCE DE MARRAKECH SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (7-9 NOVEMBRE 2001) (SEC(2001) 1859)***

Mme WALLSTRÖM fait rapport à la Commission sur les résultats de la 7ème conférence ministérielle des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP7), réunie à Marrakech du 7 au 9 novembre 2001.

L'objet de cette conférence était de finaliser les règles opérationnelles de mise en œuvre du protocole de Kyoto (notamment mécanismes de flexibilité tels que l'échange de droits d'émission avec des pays moins pollueurs, et régime de sanctions en cas de non-respect des engagements de réduction).

Elle souligne que grâce à l'appui finalement obtenu de la Russie et du Japon, la voie a été ouverte à une ratification du protocole de Kyoto par un nombre suffisant de pays (55 pays représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre).

La Commission prend note de ces informations et se réfère également au document plus détaillé diffusé sous la cote SEC(2001) 1859.

## **19. DIVERS**

### ***19.1. DISCOURS PRONONCE PAR M. LE PRÉSIDENT LE 12 NOVEMBRE 2001 A BRUGES***

M. le PRÉSIDENT rappelle brièvement la structure et le contenu du discours qu'il a prononcé à Bruges le 12 novembre 2001 suite à l'échange de vues intervenu au sein de la Commission lors de sa réunion à Florence le 7 novembre 2001.

Il diffuse, en séance, un résumé des thèmes saillants évoqués dans ce discours.

### ***19.2. ETAT D'ALERTE PREVENTIVE A L'EGARD D'URGENCE EVENTUELLES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE (SEC(2001) 1830)***

La Commission prend note des informations reprises au document SEC(2001) 1830.

Les autres délibérations de la Commission sur certains points de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal spécial.

\*

\* \*

La réunion est close à 17h.